

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille onze, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON,
M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE,
Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR,
Maire-Adjoints.

Mme Jacqueline BERGAMI, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY,
M. Ludovic PESSAROSSO, M. Norbert TISSIER, M. Romuald ROICOMTE,
Mme Josselyne CHOUQUET, Mme Sophie SAILLEY, Mme Natacha LEVRATTO,
Mme Aurélie BAZIN, Melle Jessica MOUREAUX.

Mme Danielle HIMBERT, M. Yves ACKERMANN, M. Denis PIOTTE,
Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON, Mme Bélinda WIEDER.

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

M. Mohamed BERKOUN à Mme Paola ARRAGON.

M. Yves ACKERMANN à Mme Danielle HIMBERT (à partir de 21h56).

Etait absente :

Mme Sanela MARKOVIC.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Christian RIBREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

Monsieur Olivier Domon souhaite que le procès-verbal soit diffusé dès sa rédaction.
Monsieur le Député-Maire accepte cette nouvelle organisation.

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2011.

2) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Député-Maire annonce la constitution du groupe « Valdoie pour vous » présidé par Monsieur Stéphane RICHE. Il conseille à Monsieur Olivier DOMON d'en faire de même, en soulignant que malgré la non constitution de leur groupe, leur tribune a tout de même été exposée dans la **Revue De Valdoie**.

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis le 27 juin 2011.

3) DELEGATION : COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :

➤ annulé la résiliation du bail de location du garage n° 3 sis rue Léon Blum, consentie à Madame Françoise DELERY, qui reste en vigueur

➤ retenu l'offre de la société « Le Convivial » sise 2 rue Carnot à Valdoie pour la fourniture des repas de l'accueil de loisirs pour l'année 2011/2012, du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012, à :

- ◇ 3,33 € HT soit 3,51 € TTC pour l'option 1 (menu à base de produits courants)
- ◇ 3,53 € HT soit 3,72 € TTC pour l'option 2 (menu avec un plat bio)
- ◇ 4,31 € HT soit 4,55 € TTC pour l'option 3 (menu à base de produits biologiques)

➤ Fixé les tarifs des activités de l'atelier baby gym proposé les mercredis de 11h15 à 12h00 par le Service des Sports du 14 septembre 2011 au 13 juin 2012 (1 fois tous les 15 jours) à :

- 1^{ère} session : du 14/09/2011 au 25/01/2012
 - ↳ 15 € pour un enfant domicilié à Valdoie
 - ↳ 22 € pour un enfant extérieur à Valdoie

- 2^{ème} session : du 01/02/2012 au 13/06/2012
 - ↳ 15 € pour un enfant domicilié à Valdoie
 - ↳ 22 € pour un enfant extérieur à Valdoie

➤ Fixé les tarifs des activités de l'école municipale des sports les mercredis matin de 9 h à 11 h à compter du 14 septembre 2011, à

- 35 € pour les jeunes domiciliés à Valdoie
- 50 € pour les jeunes extérieurs à Valdoie

- Fixé les tarifs des activités de l'atelier équilibre proposé les lundis de 8h45 à 9h45 par le Service des Sports du 12 septembre 2011 au 28 mai 2012, à :
 - 1^{ère} session : du 12/09/2011 au 14/12/2011
 - ↳ 30 € pour une personne domiciliée à Valdoie
 - ↳ 45 € pour une personne extérieure à Valdoie
 - 2^{ème} session : du 09/01/2012 au 28/05/2012
 - ↳ 30 € pour une personne domiciliée à Valdoie
 - ↳ 45 € pour une personne extérieure à Valdoie
- Attribué à l'entreprise COTENNIS sise 13 rue du Raisin à Molsheim (67) le marché de travaux pour la rénovation de deux courts de tennis extérieurs au stade municipal de Valdoie, pour un montant de 54 500,26 € TTC.
- Attribué à l'entreprise SACER SURLEAU sise route de Ronchamp à SAULNOT (70) le marché de travaux pour la réfection de chaussées et de trottoirs rue Jacques d'Aumale à Valdoie, pour un montant de 85 021, 25 € TTC.
- Attribué à l'entreprise ESSOR INFORMATIQUE sise 2 rue Clémenceau à BELFORT (90) le marché de fourniture d'un nouveau serveur et de ses applicatifs ainsi que les prestations d'installation et de récupération des données existantes, pour un montant de 15 850,35 € TTC.
- Attribué à l'entreprise BERGER LEVRAULT sise rue Pierre et Marie Curie, BP 88250 à LABEGE (31) le marché de fourniture pour des postes informatiques équipés, pour un montant de 10 585,80 € TTC.
- Fixé les tarifs de la formation informatique multimédia (6 séances de 2 h), à :
 - ◇ 40 € pour les valdoyens
 - ◇ 45 € pour les extérieurs

Madame Danielle HIMBERT s'interroge sur le tarif des repas. Elle demande si celui du centre de loisirs et de la restauration scolaire est identique. Madame Sophie PIQUEPAILLE confirme que le tarif est le même pour les deux, seul l'intitulé est différent.

Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.

Le Député-Maire demande au Conseil de modifier le déroulement de l'ordre du jour. Il souhaite que Monsieur Pascal MARTIN, Vice-Président de la C.A.B, présente le rapport annuel 2010 avant les autres points à aborder : proposition acceptée à l'unanimité.

4) RAPPORT ANNUEL CAB 2010 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal MARTIN, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu du rapport annuel 2010 prix et qualité du service public de collecte des déchets.**

5) DENEIGEMENT DES ZAIC : CONVENTION AVEC LA C.A.B.

Monsieur Alain MOUREAUX présente le projet de convention de déneigement des ZAIC.

La convention Commune de Valdoie/CAB pour le déneigement des ZAIC est approuvée à l'unanimité. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la dite convention.

6) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Les dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoient qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré avant la fin de l'année 2011.

Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort poursuit 3 objectifs :

- la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre,
- la rationalisation des périmètres de ces EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Ainsi aux termes de ce projet, les communes « isolées » de Buc, Urcerey et Banvillars seraient rattachées notamment en raison de leur proximité géographique de la ville centre du département à la CAB.

Monsieur Yves ACKERMANN propose d'aller plus loin dans l'intercommunalité et de regrouper les Communautés de Communes « riches et pauvres ». Il souhaite le regroupement de la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien avec la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunal est adopté à l'unanimité.

7) ENTRETIEN ANNUEL D'EVALUATION : PROCEDURE ET MONTANT DES PRIMES

A la demande du Député-Maire, Monsieur Jean TOURNIÉ, Directeur Général des Services, expose les modalités de l'entretien et de la prime d'évaluation. Il précise que ces dernières ont été présentées au CTP le jeudi 6 octobre dernier.

Monsieur Olivier DOMON souhaite avoir des éléments complémentaires sur l'entretien annuel d'évaluation. De plus, il est surpris de savoir qu'une prime puisse être créée et demande si cela ne va pas dépasser le budget initialement voté.

Monsieur Jean TOURNIÉ répond : « on ne crée pas de prime. On se sert d'une prime déjà existante, telle que l'IFTS, en modifiant le taux du coefficient ».

Monsieur Olivier DOMON demande 2 délibérations bien distinctes :

- sur l'entretien,
- sur la création d'une modification des taux des différentes primes.

Il réclame le détail de la grille d'évaluation et ainsi prendre le temps pour la consulter.

Madame Bélanda WIEDER demande si le personnel sera averti de sa note.

Monsieur Jean TOURNIÉ précise qu'à l'issue de son entretien, l'agent aura connaissance de la proposition faite à l'autorité territoriale. Après validation, l'agent connaîtra le montant de sa prime.

Madame Bélanda WIEDER s'interroge sur l'existence d'un budget maximal.

Monsieur Jean TOURNIÉ affirme qu'il n'y aura pas de quota. Les évaluateurs travailleront sincèrement sur les entretiens.

La séance est suspendue pendant 15 minutes.

Départ de Monsieur Yves ACKERMANN à 21h56

Après étude du document distribué au groupe d'opposition, la séance reprend sur une question de Monsieur Olivier DOMON : « la note attribuée sera elle basée uniquement sur les 4 critères : comportement, efficacité, compétence et atteinte des objectifs ? ».

Monsieur Jean TOURNIÉ affirme que ces critères permettront de concrétiser la note.

Monsieur Olivier DOMON demande si le même support a été présenté au CTP, ce que Monsieur Jean TOURNIÉ assure. Il précise que l'entretien d'évaluation n'est pas seulement l'attribution d'une note, mais aussi le bilan et les objectifs. Monsieur Olivier DOMON souligne que la tâche est difficile mais la démarche reste intéressante. Il s'interroge tout de même sur l'équité de cette prime. Monsieur Jean TOURNIÉ précise que le lexique, communiqué à l'agent, lui donne beaucoup d'explications sur les attentes le concernant.

Monsieur le Député-Maire propose que les 2 supports d'évaluation soient annexés aux délibérations.

1. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place des entretiens d'évaluations.

2. Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par :

6 abstentions

(D. HIMBERT, Y. ACKERMANN, D. PIOTTE, M-P. SOUKAINI, O. DOMON et B. WIEDER)

et

22 voix pour (dont J. ZEMP)

adopte la mise en place de la prime d'évaluation.

8) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé suite aux élections de mars dernier, il convient de délibérer à nouveau sur l'indemnité de conseil au comptable du trésor.

Monsieur le Député-Maire propose au Conseil d'allouer une indemnité de conseil (taux de 100 %) à Monsieur Pascal LAURENT, Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune. Elle comprend : les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Vote : l'attribution de l'indemnité de conseil, au comptable du trésor, est approuvée à l'unanimité.

9) DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE « ALLEE HENRI ICARD »

L'absence de dénomination de la voie privée débouchant sur l'avenue de Turenne entre la rue Jean Monnet et l'Eglise n'est pas sans poser des problèmes aux riverains.

C'est pourquoi, il est proposé de dénommer cette voie privée « allée Henri Icard ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dénomination « allée Henri Icard » de la voie privée débouchant avenue de Turenne, entre l'Eglise et la rue Jean Monnet.

10) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Madame Paola ARRAGON explique qu'en 2006, l'Etablissement Public Local de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricole de VALDOIE a souhaité disposer d'une piste d'athlétisme et d'un sautoir en longueur dans le but d'améliorer les conditions d'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

Ne disposant pas de l'espace nécessaire pour une telle réalisation dans le périmètre de l'établissement, la Commune a été sollicitée par la direction de l'établissement pour la mise à disposition gracieuse d'une parcelle de terrain de 750 m² environ, située dans le complexe sportif du Monceau.

La convention qui définit les modalités de cette mise à disposition arrive aujourd'hui à son terme.

Le renouvellement de cette convention, Commune / EPLEFPA, est adopté à l'unanimité pour une durée de 5 ans, dans les mêmes conditions que celle signée le 26 octobre 2006.

11) COMMISSIONS MUNICIPALES : CREATION

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Elles sont convoquées par le Maire, qui est président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est empêché ou absent.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les commissions suivantes :

1) Commissions fermées réservées au Conseil Municipal

- Commission Finances
- Commission Travaux

2) Commissions ouvertes

- Commission Sport, Vie Associative et Handicap

Conseillers Municipaux inscrits :

Madame Paola ARRAGON
Madame Sophie PIQUEPAILLE
Monsieur Alain MOUREAUX
Madame Christiane TISSERAND
Monsieur Stéphane RICHE
Monsieur Christian RIBREAU
Madame Sabine DITNER
Monsieur Hervé LACOUR
Monsieur Romuald ROICOMTE
Monsieur Ludovic PESSAROSI
Monsieur Mohamed BERKOUN
Monsieur Norbert TISSIER
Monsieur Denis PIOTTE

- Commission Développement Durable, Environnement

Conseillers Municipaux inscrits :

Monsieur Stéphane RICHE
Madame Christiane TISSERAND
Madame Sophie PIQUEPAILLE
Madame Paola ARRAGON
Madame Sabine DITNER
Monsieur Alain MOUREAUX
Monsieur Christian RIBREAU
Monsieur Hervé LACOUR
Monsieur Jacques RAVEY
Monsieur Michel FERRANDON
Madame Jacqueline BERGAMI
Madame Bélanda WIEDER
Madame Marie-Pierre SOUKAINI
Madame Jocelyne ZEMP

- Commission Enfance, Animation, Scolaire

Conseillers Municipaux inscrits :

Madame Sophie PIQUEPAILLE
Monsieur Hervé LACOUR
Monsieur Alain MOUREAUX
Madame Paola ARRAGON
Madame Christiane TISSERAND
Madame Sabine DITNER
Monsieur Stéphane RICHE
Monsieur Christian RIBREAU
Monsieur Romuald ROICOMTE
Madame Aurélie BAZIN
Madame Jacqueline BERGAMI
Madame Josselyne CHOUQUET
Madame Jessica MOUREAUX
Madame Sophie SAILLEY
Madame Natacha LEVRATTO
Madame Danielle HIMBERT
Monsieur Olivier DOMON

- Commission Urbanisme, Circulation, Sécurité

Conseillers Municipaux inscrits :

Monsieur Alain MOUREAUX
Monsieur Christian RIBREAU
Madame Sabine DITNER
Madame Sophie PIQUEPAILLE
Madame Paola ARRAGON
Madame Christiane TISSERAND
Monsieur Stéphane RICHE
Monsieur Hervé LACOUR
Monsieur Romuald ROICOMTE
Monsieur Michel FERRANDON
Monsieur Ludovic PESSAROSSO
Madame Jacqueline BERGAMI
Monsieur Norbert TISSIER
Madame Sophie SAILLEY
Madame Natacha LEVRATTO
Madame Béline WIEDER
Madame Sanela MARKOVIC
Madame Jocelyne ZEMP

Monsieur Olivier DOMON demande si :

- lors des commissions fermées : l'ensemble du Conseil Municipal sera convoqué,
- lors des commissions ouvertes : la population est associée.

Monsieur le Député-Maire confirme que la procédure reste inchangée et ajoute que tous les adjoints sont systématiquement membres de toutes les commissions.

Monsieur Olivier DOMON propose de fixer une limite au nombre d'inscription.

Monsieur le Député-Maire pense que cela n'est pas nécessaire.

Monsieur le Député-Maire rassure Monsieur Olivier DOMON sur ses interrogations quant aux critères d'inscription aux commissions ouvertes. Il précise qu'il suffit en premier lieu d'être valdoyen ou avoir un lien avec la commune (exemple : payer un impôt sur Valdoie) afin de s'inscrire et participer à ces commissions.

Vote : La création des commissions municipales est adoptée à l'unanimité.

12) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé suite aux élections de mars 2011, il convient d'adopter un règlement pour le fonctionnement de l'assemblée.

Monsieur le Député-Maire propose d'adopter le règlement tel qu'il l'avait été au début du mandat de 2008, selon le modèle joint au projet de délibération.

Monsieur Olivier DOMON remarque quelques expressions dans le règlement intérieur qu'il conteste. Il trouve que « l'expression de la minorité » n'est pas respectée. En effet, l'opposition a une tribune dans le Bulletin Municipal mais pas sur le site internet de la Commune. Selon lui, la question de la tribune se pose lorsque le site internet relate des événements de la gestion de la commune.

Monsieur le Député-Maire charge Monsieur Jean TOURNIÉ de vérifier ces informations et précise que les amis politiques de Monsieur Olivier DOMON à Belfort n'accordent aucune place à l'opposition sur leur site internet.

Après vérification : Il s'avère qu'effectivement l'article L 2121-27-1 du CGCT prévoit que les Conseillers Municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dispose d'un espace d'expression dans les revues municipales, quel qu'en soit le support, papier ou internet.

Néanmoins et constatant la jurisprudence contradictoire en la matière, Monsieur le Député-Maire confirme que cet espace sera ouvert à toutes les composantes de l'Assemblée communale.

Vote : Le Règlement Intérieur du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

13) QUESTIONS INSCRITES A LA DEMANDE DU GROUPE « ENSEMBLE POUR VALDOIE »

Droit de pêche : AAPPMA Giromagny

Monsieur Olivier DOMON avait compris que le vote au précédent conseil résultait d'une consultation avec mise en concurrence contre l'association de Belfort et celle de Giromagny. Or, pour lui l'association de Belfort n'a pas été consultée.

Monsieur le Député-Maire répond que l'association de Giromagny propose différentes animations pour la Commune, contrairement à l'association de Belfort. Ceci dit, il ne remet pas en cause leur travail réalisé.

Monsieur le Député-Maire a reçu, vendredi 7 octobre dernier, de l'association de Belfort un dossier qu'il va étudier. Puis, soit le Conseil Municipal revient sur sa décision, soit elle est maintenue.

Monsieur le Député-Maire s'étonne que Monsieur Olivier DOMON ait déjà vu ce dossier.

Monsieur Olivier DOMON affirme que le Député-Maire a un intérêt personnel avec les pêcheurs de Giromagny.

Suite à ces accusations calomnieuses, Monsieur le Député-Maire clôt la séance.

La séance est levée à 23 h 07.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Christian RIBREAU.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 3 Octobre 2011

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 17 octobre 2011